



VILLEPARISIS

AVIS D'ATTRIBUTION

HOTEL DE VILLE VILLEPARISIS

M. Frédéric BOUCHE - Maire

32 rue de Ruzé - CS 50105

77273 VILLEPARISIS



Objet du marché :

Marché de travaux de réhabilitation du marché couvert de Villeparisis (77).

Référence acheteur : 2021/05

Nature du marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Melun

43, rue du Général de Gaulle

BP 8630 - 77008 Melun - Cedex

Tél : 0160566630 - Fax : 0160566610

greffe.ta-melun@juradm.fr

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Date d'attribution : 04/08/21 Lot 1 : gros oeuvre/étanchéité/VRD/maçonnerie

Nombre d'offres reçues : 2

Montant HT : **390 299,67** € Marché n° : 2021/05 - **TBS** 72 ter rue Henri farman 93290 Tremblay-en-France

Date d'attribution : 04/08/21 Lot 2 : serrurerie/métallerie

Nombre d'offres reçues : 2

Montant HT : **408 314,00** € Marché n° : 2021/05 - **MDS** 7 rue de la fosse aux Leux 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois

Date d'attribution : 04/08/21 Lot 3 : cloisons/plafonds suspendus/menuiseries intérieures

Nombre d'offres reçues : 1

Montant HT : **439 423,60** € Marché n° : 2021/05 - **DARRAS ET JOUANIN** 2 rue des Sables 91170 Viry-Châtillon

Date d'attribution : 04/08/21 Lot 4 : peinture/carrelage/faïence

Nombre d'offres reçues : 4

Montant HT : **118 089,35** € Marché n° : 2021/05 - **TBS** 72 ter rue Henri farman 93290 Tremblay-en-France

Date d'attribution : 04/08/21 Lot 5 : CVC/plomberie/sécurité incendie

Nombre d'offres reçues : 2

Montant HT : **147 348,07** € Marché n° : 2021/05 - **AXONE** 123 rue de Petit Vaux 91360 Epinay-sur-Orge

Date d'attribution : 04/08/21 Lot 6 : Electricité

Nombre d'offres reçues : 5

Montant HT : **281 242,34** € Marché n° : 2021/05 - **DEMOUSELLE Soissons** 5 impasse du chemin vert 02200 Mercin-et-Vaux

Renseignements complémentaires

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Envoi le 18/08/21 à
la publication